Nom : Aumaître

Prénoms : Gilbert Albert Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1206

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 Avril 1880, à Montvicq, canton de Montmarault, département de l'Allier, résidant à Bézenet, canton de Montmarault, département de l'Allier, profession d'instituteur, fils de Gilbert et de ~~Johnet~~ Giolat Madeleine Marie, domiciliés à Bézenet, canton de Montmarault, département de l'Allier

N° 182 de tirage dans le canton de Montmarault

Rectification approuvée
Le Commandant de Recrutement

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils noirs
yeux noirs, front couvert
nez moyen, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 4 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Ajourné en 1901 = Bon en 1902 (Disp) art 21 (Frère au service)

Compris dans la 2e partie de la liste du recrutement cantonal (° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé à compter du 14 Novembre 1902, arrivé au Corps le dit jour, N° Mle 4421, soldat de 2e classe
Envoyé dans la disponibilité le 19 Septembre 1903 -
Certificat de bonne conduite accordé -

campagne : Contre l'Allemagne
Intérieur camp simple : du 12 Août 1914 au 18 Août 1914

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1904.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Passé au 12e Zouaves (cre-melle du 6 Mars 1909) comme instituteur public - Réaffecté au Rt d'Infie de Montluçon, le 26 9bre 1910 après sa 2e période d'exercice (cre précitée) Passé par changement de domicile dans la subdon de Roanne le 28 Septembre 1911. Rappelé à l'activité (décret de mobon générale du 1er août 1914) arrivé au corps le 12 août 1914 - Réformé n° 2

A accompli une 1re période d'exercices dans le 121e Régiment d'Infanterie du 19 août au 15 7bre 1907

A accompli une 2e période d'exercices dans le 2e Régiment de Zouaves du 17 août au 2 Septembre 1910.

Passé dans l'armée territoriale le

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~780~~ ~~32~~ ~~1220~~

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

par la commission de réforme de Vienne du 18 Août 1914 pour : bronchite bacillaire. Réintégré à la subdivision d'origine - Maintenu en réforme N° 2 par le conseil de revision de l'Allier du 23 Juin 1915 (Loi du 6 Avril 1915)

A accompli une période d'exercices dans l

du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	96e Régt d'Infanterie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régiment d'Infie Montluçon	04034
	12e Régt de Zouaves (cre 6 mars 1909)	01243
	Rt d'Infie Montluçon	04072
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.		

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
28 Sept. 1911	Liernolles Instituteur	Roanne	D

~~Con. ff~~

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1er 9bre 1904	~~1914~~	~~1920~~	~~1926~~	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au dran[illegible].
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)